

DEC 47/2012

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 30 novembre 2012

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 30 novembre 2012

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Virement de crédits n° DEC 47/2012 à l'intérieur de la section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2012



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 28 novembre 2012 (29.11)
(OR. en)**

16765/12

FIN 902

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission
Date de réception:	27 novembre 2012
Destinataire:	Monsieur Vassos SHIARLY, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC 47/2012 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2012

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC 47/2012.

p.j.: DEC 47/2012



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 23/11/2012

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2012
SECTION III - COMMISSION TITRES 01, 05, 19, 23, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 47/2012

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0103 Affaires économiques et financières internationales

ARTICLE - 01 03 02 Assistance macroéconomique

CE - 33 000 000

DU CHAPITRE - 0506 Aspects internationaux du domaine politique «Agriculture et développement rural»

ARTICLE - 05 06 01 Accords internationaux en matière agricole

CE - 2 000 000

DU CHAPITRE - 1906 Réaction aux crises et menaces pour la sécurité mondiale

POSTE - 19 06 01 01 Préparation et réaction aux crises (instrument de stabilité)

CE - 15 000 000

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence

CP - 15 700 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2302 Aide humanitaire, y compris l'aide aux personnes déracinées, l'aide alimentaire et la préparation aux catastrophes

ARTICLE - 23 02 01 Aide humanitaire

CE 50 000 000

CP 15 700 000

Le taux d'exécution dans le chapitre de l'aide humanitaire (23 02) s'élevait à 96,7 % au 15 octobre 2012.

Cette année, le budget opérationnel de l'aide humanitaire a déjà été renforcé à quatre reprises au moyen de la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence et d'un redéploiement au sein de la rubrique 4, pour un montant total de 240 millions d'EUR, et cela en faveur d'interventions dans la région du Sahel, au Soudan et au Soudan du Sud, en Syrie, au Yémen, au Pakistan et dans la Corne de l'Afrique.

Le montant initial de la réserve opérationnelle (152 millions d'EUR) du budget de l'aide humanitaire et ses renforcements ultérieurs (240 millions d'EUR) ont été utilisés comme suit pour répondre à des crises humanitaires et catastrophes naturelles, nouvelles ou en voie d'aggravation:

- 90 millions d'EUR en faveur de la crise au Sahel afin de fournir une aide alimentaire à la suite de l'aggravation de la sécheresse;
- 90 millions d'EUR en faveur des populations touchées par les violences en Syrie;
- 25 millions d'EUR pour le Yémen, notamment en faveur des personnes déplacées dans le sud du pays et des enfants souffrant de malnutrition aiguë;
- 35 millions d'EUR destinés au Pakistan pour faire face aux conséquences de la mousson de 2011 et au conflit qui touche le pays;
- 40 millions d'EUR pour l'aide humanitaire au Soudan et au Soudan du Sud, afin de faire face aux conséquences des hostilités entre ces deux pays et à l'aggravation des conflits internes;
- 30 millions d'EUR pour faire face à la crise alimentaire qui sévit dans la Corne de l'Afrique;
- 65 millions d'EUR pour répondre à d'autres catastrophes naturelles ou à l'aggravation de crises, comme le suivi des inondations de 2011 dans le Sud-Est asiatique, l'insécurité alimentaire en Éthiopie, le suivi des inondations en Afrique du Sud, les déplacements de populations et la tempête tropicale en Haïti.

Le 15 octobre 2012, le montant non alloué de la réserve opérationnelle disponible pour d'autres interventions en cas de crises nouvelles ou de l'aggravation de crises existantes, y compris les recettes affectées des exercices antérieurs, s'établissait à 21,4 millions d'EUR.

Le renforcement budgétaire demandé à présent, d'un montant de 50 millions d'EUR, sera utilisé pour fournir une aide humanitaire dans le contexte des crises suivantes:

- Soudan/Soudan du Sud:
Un financement supplémentaire d'un montant de 30 millions d'EUR en crédits d'engagement est demandé afin de contribuer à combler des besoins accrus dans les domaines des denrées alimentaires, des compléments alimentaires, de la protection, de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène, des abris et des fournitures médicales, et cela pour les deux pays, ainsi que de renforcer la présence de partenaires fournissant des services de base dans des lieux stratégiques du Soudan du Sud (présence renforcée dans les cinq États frontaliers et dans l'État du Jonglei; capacité de réaction dans le reste du pays). On s'attend à ce que la plus grande partie de ces fonds supplémentaires soit utilisée en faveur du Soudan du Sud. Il convient toutefois de préserver une certaine flexibilité afin de permettre de réagir à l'évolution de la situation sur le terrain, et de favoriser ainsi l'octroi de fonds tant sur la base des besoins que de l'accès.
- Mali:
Un financement supplémentaire de 20 millions d'EUR en crédits d'engagement est demandé afin d'aider à remédier à la situation dramatique que connaît la région. On estime à 4,6 millions le nombre de personnes exposées à un risque grave d'insécurité alimentaire. Plus de 400 000 personnes sont directement touchées par la violence du conflit dans le nord du Mali et plus de 320 000 personnes sont déplacées. Les fonds supplémentaires seront utilisés pour l'aide d'urgence dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, du soutien logistique, de la protection d'urgence, des abris et des produits non alimentaires.

L'ampleur de ces crises dépasse l'objet de la réserve opérationnelle du budget humanitaire. Le montant actuellement disponible dans la réserve doit être conservé, afin de préserver une capacité d'intervention suffisante pour des interventions futures lors des multiples crises et catastrophes susceptibles de survenir jusqu'à la fin de l'année.

Un nouveau renforcement de 50 millions d'EUR en crédits d'engagement est par conséquent requis pour le budget de l'aide humanitaire de la ligne 23 02 01.

Depuis le 15 octobre 2012, le niveau des crédits de paiement disponibles dans le chapitre de l'aide humanitaire (y compris les recettes affectées des exercices antérieurs) est extrêmement faible – 5,8 millions d'EUR, ce qui peut, à court terme, avoir une incidence sur la capacité de la Commission à remplir ses obligations contractuelles. Il convient de rappeler que la **Commission** verse généralement un préfinancement de 80 % à ses partenaires lors du lancement des opérations humanitaires, tandis que le solde est versé après l'achèvement de l'action.

Pour ces raisons, et en tenant compte de la capacité d'absorption rapide susceptible d'avoir une incidence sur la bonne gestion financière, la Commission demande un renforcement en crédits de paiement du montant de 15,7 millions d'EUR encore disponible dans la réserve d'aide d'urgence.

Conformément aux dispositions de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006, la Commission a examiné toutes les possibilités de réallocations au sein de la rubrique 4. En conséquence, elle propose de répondre aux besoins de crédits d'engagement par un redéploiement au sein de la rubrique 4 et aux besoins de crédits de paiement par la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence.

Pour avoir une description détaillée du contexte et de l'utilisation prévue des fonds, veuillez consulter les annexes 1 et 2.

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Aide humanitaire

b) Données chiffrées à la date du 15/10/2012

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	553 261 000	518 574 685
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	195 000 000	65 000 000
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	748 261 000	583 574 685
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	713 251 384	577 880 662
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	35 009 616	5 694 023
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	85 009 616	5 694 023
7. Renforcement proposé	50 000 000	15 700 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	9,04%	3,03%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	449 190	188 817
2. Crédits disponibles à la date du 15/10/2012	391 436	33
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	12,86%	99,98%

d) Justification détaillée du renforcement

Voir les explications fournies dans l'introduction.

II. PRÉLÈVEMENT

II.A

a) Intitulé de la ligne

01 03 02 - Assistance macroéconomique

b) Données chiffrées à la date du 19/10/2012

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	95 550 000	79 050 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-57 000 000	-29 700 000
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	38 550 000	49 350 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	48 316	30 289 789
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	38 501 684	19 060 211
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	5 501 684	19 060 211
7. Prélèvement proposé	33 000 000	0
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	34,54%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 19/10/2012	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Pour 2012, la Commission a prévu un montant de 38 millions d'EUR en crédits d'engagement et un autre de 19 millions d'EUR en crédits de paiement pour l'assistance macrofinancière en faveur de la Géorgie et de la République kirghize. Ces opérations d'assistance macrofinancière ont été proposées par la Commission en janvier 2011 pour la Géorgie et en décembre 2011 pour la République Kirghize. Le processus d'approbation des opérations d'assistance macrofinancière par le Parlement européen et le Conseil dans le cadre de la procédure de codécision a été très long. Alors que le Parlement européen et le Conseil sont d'accord sur le fond de la proposition, le recours à la procédure de comitologie pour le protocole d'accord, il convient de poursuivre les efforts de conciliation. Un trilogue qui s'est tenu le 16 octobre 2012 dans le contexte de la seconde lecture relative à l'assistance destinée à la Géorgie n'a pas abouti à une convergence plus large; il ne sera donc pas possible d'engager et de verser les montants précités avant la fin de l'année 2012.

Des crédits d'engagement d'un montant de 33 millions d'EUR peuvent donc être mis à disposition pour répondre aux crises humanitaires survenues au Mali et au Soudan/Soudan du Sud.

II.B

a) Intitulé de la ligne

05 06 01 - Accords internationaux en matière agricole

b) Données chiffrées à la date du 16/10/2012

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	6 360 000	5 780 674
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	6 360 000	5 780 674
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	3 665 357	3 631 626
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	2 694 643	2 149 048
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	694 643	2 149 048
7. Prélèvement proposé	2 000 000	0
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	31,45%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 16/10/2012	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Cette ligne couvre la contribution de l'UE au Conseil international des céréales (CIC), à l'Organisation internationale du sucre (OIS) et au Conseil oléicole international (COI). Les engagements et les paiements relatifs à ces contributions sont effectués lors du même exercice budgétaire. En 2012, les contributions à ces organisations ont été fortement diminuées: la contribution au COI était inférieure aux prévisions, parce que certains excédents budgétaires du COI des exercices précédents ont été reportés à 2012. Cela a conduit à une diminution de la contribution de l'UE. Les contributions versées à l'Organisation internationale du sucre et au Conseil international des céréales sont en outre calculées en livres sterling. Les variations de taux de change et du nombre de voix attribuées à l'Union européenne dans ces organisations ont abouti à une réduction de la contribution de l'Union exprimée en euros.

Des crédits d'engagement d'un montant de 2 millions d'EUR peuvent donc être mis à disposition pour répondre aux crises humanitaires survenues au Mali et au Soudan/Soudan du Sud.

II.C

a) Intitulé de la ligne

19 06 01 01 - Préparation et réaction aux crises (instrument de stabilité)

b) Données chiffrées à la date du 16/10/2012

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	232 834 000	150 772 596
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	-1 000 000
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	232 834 000	149 772 596
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	135 378 414	128 502 636
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	97 455 586	21 269 960
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	82 455 586	21 269 960
7. Prélèvement proposé	15 000 000	0
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	6,44%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	697	519 279
2. Crédits disponibles à la date du 16/10/2012	697	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00%	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

Cette ligne budgétaire vise à assurer la mise à disposition rapide d'un financement d'urgence en réponse, notamment, aux crises, aux crises naissantes et aux situations d'après-crise, ainsi qu'aux fins de la préparation, du renforcement de la confiance, de la médiation et de la réconciliation. L'aide en question se conçoit donc à court terme, n'est pas programmée et est fournie dans le cadre d'un grand nombre de projets de petite envergure. Les fonds engagés ou devant l'être en 2012 s'élèvent à 82,4 millions d'EUR.

Des crédits de d'engagement d'un montant de 15 millions d'EUR peuvent donc être mis à disposition pour répondre aux besoins humanitaires urgents du Mali et du Soudan/Soudan du Sud.

II.D

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 16/11/2012

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	258 937 000	90 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-163 662 600	-74 300 000
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	95 274 400	15 700 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	95 274 400	15 700 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	95 274 400	0
7. Prélèvement proposé	0	15 700 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,00%	17,44%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 16/11/2012	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La réserve d'aide d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins spécifiques d'aide à des pays tiers, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget. Cette réserve sert en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi, le cas échéant, pour la gestion civile d'une crise et la protection civile (point 25 de l'accord interinstitutionnel signé le 17 mai 2006).

Un renforcement de la réserve d'aide d'urgence est demandé, pour un montant de 15,7 millions d'EUR en crédits de paiement.

SUDAN/SOUTH SUDAN

Key financial information	
Previous year: total amount in 2011	EUR 140 million
Amount in the World Wide Decision (WWD) 2012	EUR 87 million
Additional (already approved) credits from the Operational Reserve of which: Humanitarian Implementation Plan (new) Emergency Decisions	EUR 40 million
Additional credits from the Emergency Aid Reserve (EAR) and redeployment within heading 4	EUR 40 million
Other EU funding (Development Cooperation, etc.)	EUR 330 million for South Sudan (2011-2013) EUR 151 million for Sudan (2011-2013)
Other donors (Source Financial Tracking Service on 08/10/2012)	EUR 234.69 million (see details per Member State in the table at the end)

Additional needs (as of 15 October 2012)	
Total needs	EUR 15 million
When are the credits needed	Now
Financed from	EAR or redeployment from other External Action Instruments.

Why do we need additional funding? (what is new?)

In addition to the World Wide Decision 2012 (EUR 87 million), the Commission has mobilised additional EUR 40 million in July 2012. This allowed it to scale up the response to the most acute needs in the period leading up to the end of the rainy season. The request was based on a number of assumptions. However, what was already a rather pessimistic outlook has, since then, further deteriorated:

- The number of refugees from South Kordofan (SK) and Blue Nile (BN) has increased from 154 000 in June to over 207 000 and is expected to further increase when roads become passable again, as from November, after the rains. Given the extent of conflict in SK and BN they are not expected to return any time soon.
- The number of displaced and otherwise affected people in SK and BN has increased from 350 000 in June to over 650 000 even though many are still not accessible. The outlook is also negative.
- Matters stemming from the independence of South Sudan and from unresolved North/South issues, which increase the threat of insecurity and humanitarian needs, including:
 - The need to prepare for an increased inflow of returning people (of Southerners still living in the North – 123 000 have already returned this year and the pace is expected to increase after the rainy season); many will need assistance for resettlement.
 - United Nations (UN) agencies are conducting an assessment of extremely vulnerable persons in these conditions, who may need assistance from the international community for transportation to their country of origin, in addition to the assistance upon return.

- Jonglei: the cycle of Murle / Nuer inter-tribal fighting is now compounded by a recent major militia offensive. The situation is still unfolding but the early September attack on Lekongole produced 7000 (new) Internally Displaced Persons (IDPs). Pibor, a major town, is now being targeted, with the potential of multiplying the numbers of IDPs. All that is left behind is looted or destroyed, including the crops. The impact on food security and nutritional status of the population is even more severe as Jonglei already had pockets of serious levels of malnutrition – this unfolding crisis will require donor attention and increased funding. Partners are also preparing for the next cycle of retaliation between Murle and Nuer tribes, expected after the rains.
- Floods in the Southern states bordering Sudan and in Jonglei are further impacting on the grain harvest and the forecast is that the country will not be able to produce more than 50% of its needs, this year.

Although a deal on the future of Abyei is still far from reaching, with the consequent 100 000 IDPs in the South, the withdrawal of all military forces from Abyei at the end of May seems to be gradually leading to a return process. The numbers of returnees are still modest (11 500 so far), but are expected to increase after the harvest (people planted in the places of displacement and will not leave before reaping). This will entail the need for humanitarian assistance for resettlement.

What for?

The additional funding requested will help address the increased needs in terms of food, protection, water, sanitation and hygiene, shelter, medical supplies and nutritional items, for both countries (to re-stock the so-called "pipelines" that have been drained by the new caseloads of refugees and IDPs and to prepare for increased influxes, expected after the end of the rainy season) and to beef up the presence of partners providing basic services in key locations of South Sudan (reinforced presence in the five border states and in Jonglei; quick reaction capacity in the rest of the country).

The expectation is that most of the additional funding would be used in South Sudan. However, flexibility must be preserved to ensure reactivity to changing events on the ground so as to be able to allocate funds on the basis of both needs and access.

This request takes into account the access constraints in Sudan and the capacity constraint in South Sudan. It is based on the latest developments on the ground and on deteriorating trends (increasing numbers of refugees into South Sudan and of those displaced in the North, returning people, Jonglei multiple crises, deteriorating nutritional and food security situation, notably in South Sudan). It does not cater for a massive expulsion of Southerners that would require a full-fledged air evacuation, or for a scenario of access opening up in Sudan (as this is unlikely to happen unless there is a major political change). It does not foresee to respond to the food insecurity resulting from the decision of South Sudan to shut down oil production (by for instance working on urban populations) as this would constitute a bail out of the Government of South Sudan's decision.

Overview of existing and planned assistance

The European Union (EU) Member States' contributions as encoded in the Commission's database Emergency and Disaster Response Information System (EDRIS) amount to EUR 234.69 million and are detailed below:

EU Member States' contributions to Sudan and South Sudan in EDRIS for 2011 - 2012	
<u>Donor</u>	<u>Contributions input in EDRIS¹</u>
Belgium	EUR 8 672 353
Czech Republic	EUR 321 495
Denmark	EUR 40 064 079
Estonia	EUR 130 000
Finland	EUR 15 040 000
France	EUR 7 450 369
Germany	EUR 35 276 365
Hungary	EUR 35 000
Ireland	EUR 9 870 719
Italy	EUR 10 521 987
Luxembourg	EUR 2 512 500
Netherlands	EUR 22 279 259
Poland	EUR 225 341
Slovenia	EUR 70 000
Spain	EUR 12 327 873
Sweden	EUR 69 897 870
Total	EUR 234 695 214

¹ EDRIS – European Disaster Response Information System

MALI/SAHEL

Key financial information	
Previous year: total amount in 2011	
Amount in the World Wide Decision (WWD) 2012	
Additional (already approved) credits from the Operational Reserve of which: Humanitarian Implementation Plan (new) Emergency Decisions Additional credits from the Emergency Aid Reserve (EAR) and redeployment within heading 4	EUR 19 million
Other EU funding (Development Cooperation, etc.)	EUR 15 million of development cooperation aid to respond to the food crisis
Other donors (Source Financial Tracking Service as of 12/10/2012)	EUR 27.36 million (see details per Member State in the table at the end)

Additional needs (as of 15 October 2012)	
Total needs	EUR 20 million
When are the credits needed	Now
Financed from	EAR or redeployment from other External Action Instruments.

Why do we need additional funding? (what is new?)

The humanitarian situation is deteriorating in Mali as the political crisis is aggravating the impact of the already existing food crisis. An estimated 4.6 million people are now considered at serious risk of food insecurity. As food prices continue to rise and public services continue to collapse, especially in the north of the country, the resilience of the most vulnerable households is eroding rapidly and they continue being in need of humanitarian assistance.

Over 320 000 people are now displaced as a consequence of the conflict in northern Mali. More than 200 000 of these are refugees in neighbouring countries: Mauritania (108 953), Niger (58 312), Burkina Faso (34 877). In addition, nearly 120 000 people are registered as internally displaced in Mali itself. The number of those displaced is expected to rise as living conditions in the north continue to deteriorate and especially if military intervention takes place.

The available funds need to be increased to meet the additional needs in the currently deteriorating situation. Additionally, contingency planning for the humanitarian consequences of a possible military intervention has to be made.

Several months after arrival of refugees, some of their basic needs are still not covered, especially in terms of access to water and sanitation. Critical levels of malnutrition were found in the camp Mbera in Mauritania. Particular attention should be paid on protection issues.

What for?

Humanitarian response in northern Mali is increasing but remains difficult and limited. In addition to the ongoing presence and efforts of Non-Governmental Organisations (NGOs), the International Committee of the Red Cross (ICRC) is a major humanitarian player in northern Mali. The ICRC has been involved from the beginning of the conflict and their actions have been particularly decisive providing, for instance, water supply of the 3 major cities of the region. In a context of severe food crisis, the ICRC has been able to organize massive food distributions in northern Mali. 160 000 people have benefited from this assistance. Other distributions are planned for more than 400 000 destitute people.

To date, the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) and ICRC appeals remain under funded. After successive budget revisions, ICRC financial needs amount to EUR 50 million, 50% of these funds are now covered. UNHCR has revised its annual budget to EUR 153 million to include assistance to refugees. Only EUR 59 million (38%) have been received.

The first Emergency Decision of EUR 9 million from the EU Humanitarian aid budget was approved in February 2012 to meet the urgent needs of displaced people and refugees, victims of the conflict in northern Mali. To respond to the deteriorating situation and the increase number of refugees, a second Emergency Decision of EUR 10 million was approved, adding to a total of EUR 19 million. To date, 90 % of the funds have been committed through the Commission's humanitarian aid partners: UNHCR (28%), United Nations (30%), ICRC (6%), NGOs (36%).

Based on evaluations made by partners and Commission's experts in the field, the immediate mobilization of an additional EUR 20 million is recommended. The funds could be used as follows:

Organisations	Activities	Possible funding from the European Union's budget
UNHCR	protection, shelters, non-food items	EUR 4 million
ICRC	emergency protection, food crisis	EUR 5 million
World Food Program (WFP)	food for refugees/logistical support	EUR 4 million
United Nations Children's Fund (UNICEF)	non-food items distributions for North Mali	EUR 2 million
NGOs based in Mauritania, Niger, Burkina Faso and Mali	emergency assistance on health and nutrition, water and sanitation	EUR 5 million
Total		EUR 20 million

Overview of existing and planned assistance

The European Union (EU) Member States' contributions as encoded in the Commission's database Emergency and Disaster Response Information System (EDRIS) amount to EUR 27.35 million and are detailed below:

EU Member States' contributions to Mali as indicated in EDRIS for 2011 - 2012	
<u>Donor</u>	<u>Contributions input in EDRIS²</u>
Austria	EUR 450 000
Belgium	EUR 750 000
Czech Republic	EUR 79 145
Denmark	EUR 1 782 327
Finland	EUR 1 100 000
France	EUR 3 204 573
Germany	EUR 4 100 000
Hungary	EUR 26 697
Ireland	EUR 340 000
Luxembourg	EUR 975 453
Netherlands	EUR 6 041 864
Spain	EUR 804 276
Sweden	EUR 4 424 891
United Kingdom	EUR 3 271 651
Total	EUR 27 350 878

² EDRIS – European Disaster Response Information System